



Quel bilan socio-économique pour la Wallonie en 2005 ?

Après une première moitié de 20^{ème} siècle correspondant à une sorte d'âge d'or économique, si l'on excepte les deux guerres mondiales évidemment, la Wallonie a connu une mutation industrielle radicale au cours des quelques dernières décennies, avec la fermeture des charbonnages et une restructuration profonde de sa sidérurgie. Les choix posés par le gouvernement belge à la sortie de la Seconde Guerre mondiale n'ont pas été très heureux pour la Wallonie... A cette époque, les responsables politiques, sociaux et économiques du pays n'ont pas bien mesuré l'ampleur du séisme qui frappait notre région. Il y a eu une évidente insuffisance à aborder les nouveaux défis qui se posaient.

A cette mutation industrielle extrêmement violente s'ajoute l'émergence d'une mondialisation quelque peu 'stimulée' par la chute du Mur de Berlin en 1989. Non seulement la Wallonie doit se rééquilibrer par rapport à ses voisins proches, mais également tenir compte de nouvelles formes de concurrence nées en Europe de l'Est ainsi que dans d'autres régions du monde, plus éloignées telles que l'Amérique latine, emmenée par le Brésil ou encore l'Asie (Chine, Inde...).

Signalons que dans sa dernière analyse consacrée à la situation socio-économique de la Région wallonne, et intitulée « *Regards sur la Wallonie 2005* »¹, le Conseil économique et social de la Région wallonne [CESRW] a proposé une comparaison intéressante entre les développements de quinze R.E.T.I. - régions européennes de tradition industrielle -, c'est-à-dire des régions qui, comme la Wallonie, ont été des locomotives industrielles pour connaître ensuite le déclin et vivre de nombreuses fermetures d'entreprises, parfois de secteurs entiers, des restructurations, etc. Et que par rapport à ces R.E.T.I., il apparaît que la Wallonie ne se classe jamais bien ; elle est même le plus souvent en retard dans ses modernisations.

Du Contrat d'Avenir pour la Wallonie au Plan Marshall...

Face à un tel diagnostic, les Wallons ont le sentiment profond que la région doit se prendre en main et que les solutions à ses problèmes viendront d'eux-mêmes pour l'essentiel. Le grand choix à oser faire est donc d'agir plutôt que de simplement réagir, de dépasser le stade des traitements palliatifs pour privilégier la préparation de l'avenir des Wallons et des Wallonnes, en définissant de façon limpide de vraies priorités et en dégagant ainsi des moyens substantiels.

¹ Conseil économique et social de la Région wallonne, *Regards sur la Wallonie 2005*, CESRW, Liège, 2005.



Néanmoins, beaucoup d'observateurs aguerris savent qu'elle doit faire mieux et plus que les autres régions pour combler ses retards. Pour cela, la Wallonie devra aussi pouvoir compter sur le soutien actif de l'Etat fédéral, lequel doit l'aider à assurer son développement en favorisant la cohésion sociale.

C'est cela que semble traduire l'émergence d'un nouveau projet wallon, amorcé dans le courant des années 1990 par le Contrat d'Avenir², lui-même remplacé quelques années plus tard par un Contrat d'Avenir Renouvelé. Ce dernier a laissé place ensuite à trois grands plans stratégiques transversaux consacrés respectivement à : « *la création d'activités et d'emplois* », « *la formation* » et enfin « *l'inclusion sociale* »³.

En s'articulant sur des pôles de compétitivité dynamiques, les deux premiers plans stratégiques peuvent contribuer efficacement à une stratégie de politiques industrielles ambitieuse. Le troisième, lui, s'attache à débloquer plus de moyens qu'autrefois à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation des plus démunis, sans cesse plus nombreux en Wallonie.

Les mondes politique, économique et social semblent bouger davantage tandis qu'ils semblent participer avec plus de volonté qu'autrefois à la formation du nouveau projet wallon dont il est question, dessiné tout particulièrement par le très médiatique « *Plan Marshall* »⁴ qui a été présenté au grand public au cours de l'été 2005, et dont le décret-programme a été adopté par le gouvernement wallon le 19 janvier 2006.

Ce décret-programme, qui doit en assurer la mise en œuvre, devrait faire l'objet d'un vote au Parlement wallon avant le début mars 2006.

Doté d'1,5 milliard € à investir en quatre ans, ce plan a pour ambition de donner à la Wallonie l'élan dont elle a besoin pour retrouver son rang. Il se veut constituer une vraie rupture pour la région dont le paysage socio-économique laisse apparaître bien des particularités qui méritent d'être brièvement exposées.

² http://contratdavenir.wallonie.be/apps/spip/article.php3?id_article=1.

³ Gouvernement de la Région wallonne, *Déclaration de Politique Régionale 2004-2009*, Namur, 2004.

⁴ Adopté en référence au plan d'aides exceptionnelles mis en place par le Secrétaire d'Etat américain George C. Marshall, en 1947, en vue d'accélérer la reconstruction des pays européens dévastés lors de la Seconde Guerre mondiale, le « Plan Marshall » wallon a cependant pour intitulé officiel « *Les actions prioritaires pour l'avenir wallon* ». L'appellation « Plan Marshall » traduit bien le caractère exceptionnel que le projet revêt aux yeux du Gouvernement wallon.

En première analyse, cette appellation semble inadéquate ; ce pour deux raisons majeures. D'une part, ce plan fait référence à une aide financière extérieure – ce qui, dans un premier temps, a suscité certaines craintes au Nord du pays – alors que le projet wallon est exclusivement financé par des moyens propres. D'autre part, elle fait référence aux pays européens sinistrés par la Seconde Guerre mondiale, situation qui n'est certes pas celle de la Wallonie, malgré la faiblesse reconnue de ses performances économiques.



En effet, plusieurs sous-régions de Wallonie observent un profil de croissance moderne tandis que d'autres, bien que présentant de nombreuses forces vives, continuent à souffrir de problèmes structurels, d'un passé qui a fait leur force d'antan mais les place aujourd'hui devant d'autant plus de difficultés à les surmonter. La diversité des situations internes à la Région wallonne tend ainsi à prouver qu'il n'existe pas de fatalisme wallon, comme certains tendent à le suggérer ici et là !

Pour preuve, au cours de la décennie écoulée, six arrondissements de Wallonie - ceux de Marche-en-Famenne, Mouscron, Neufchâteau, Nivelles, Tournai et Waremme - ont vu croître leur P.I.B. plus rapidement que la moyenne de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Flandre tandis que l'emploi salarié y a progressé bien plus significativement que dans l'ensemble des autres arrondissements wallons⁵.

Les revenus des Wallons

Il n'est pas inutile de préciser que les grands arrondissements de Charleroi et de Liège - générant plus de 30 % du P.I.B. de la Wallonie - auront connu depuis 1996 des taux de croissance de leur P.I.B. inférieurs à celui de la moyenne régionale⁶ ; leur taux de chômage y a progressé respectivement de 1,1 % et 1,3 % tout comme le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale.

Par ailleurs, s'élevant respectivement à 12.500 € et 13.100 € par habitant en 2002, les revenus disponibles de ces deux grands arrondissements restaient en deçà de la moyenne wallonne [13.500 €/habitant]. Notons également que le revenu disponible des ménages wallons est 3 % plus faible par rapport à la moyenne du pays, et près de 6,5 % inférieur à celui d'un ménage flamand⁷ !

Si on analyse les sources des revenus des ménages - à nouveau en moyenne -, on observe que les revenus de l'activité économique (56,2 %) constituent la principale composante du revenu disponible des Wallons. Ils sont suivis par ceux provenant des allocations sociales (29,0 %), et enfin par les revenus issus du patrimoine (13,7 %). On observe ce même ordre de grandeur en Flandre, toutefois, dans des proportions légèrement différentes. Les ménages flamands tirent ainsi proportionnellement plus que les wallons leurs revenus de l'activité économique et du patrimoine. Si des différences existent entre les régions, on en trouve de plus conséquentes encore entre les ménages d'une même région.

⁵ Conseil économique et social de la Région wallonne, *Regards sur la Wallonie 2005*, CESRW, Liège, 2005, p.16.

⁶ M. Mignolet et M.-E. Mulquin, *PIB et PRB de la Wallonie : des diagnostics contrastés*, IRES, 2005.

⁷ S.P.F. Economie, PME, Classes moyennes et Energie, *Chiffres-clés 2005 : aperçu statistique de la Belgique*, S.P.F. Economie, Bruxelles, 2006.



Aussi, parmi les ménages wallons, les 25 % les plus pauvres ont en moyenne des revenus près de 5 fois inférieurs à ceux des 25 % les plus aisés. Il ressort de statistiques récentes que les ménages les plus riches tirent 73,7 % de leurs revenus d'une activité économique et/ou professionnelle alors que ce chiffre est à peine de 16 % en ce qui concerne les ménages les plus pauvres.

A contrario, ces derniers bénéficient d'allocations qui représentent 73,3 % de leurs revenus tandis qu'elles ne constituent que 11,6 % des revenus des ménages les plus riches.

Autre constat inquiétant : ces écarts de richesses ne cessent de se creuser alors que la pauvreté ne recule pas en Wallonie. On estime en effet que 16 à 17 % des Wallons vivent dans la pauvreté, soit 3 à 4 % de plus qu'en Flandre. Et la tendance va croissant⁸ !

Adopté à la fin de l'année 2005 par le gouvernement wallon, et complété par différentes mesures d'aides aux plus démunis, le plan stratégique transversal « *Inclusion sociale* »⁹ (ou P.S.T. 3) prévoit des moyens budgétaires conséquents - bien qu'insuffisants à nos yeux -, en vue d'enrayer cette tendance à la hausse de la pauvreté, dont les formes sont toujours plus nombreuses dans une région qui peine à redéployer son tissu économique.

A travers l'application du P.S.T. 3, il s'agit de garantir également un logement décent au plus grand nombre possible des ménages établis en Wallonie, et à un prix abordable ; c'est d'autant plus indispensable que l'on est dans une période de hausse immobilière sensible.

Notons que 68 % des logements wallons sont occupés par leur propriétaire¹⁰, ce qui n'est pas négligeable. Cependant, avec la perte constatée du pouvoir d'achat de nombreux ménages wallons {toujours plus concernés ou menacés par le surendettement (hors prêts hypothécaires)}, la tendance à l'acquisition de logements est en perte de vitesse. C'est d'autant plus préoccupant qu'en Wallonie, depuis de nombreuses années déjà, l'offre demeure insuffisante par rapport à la demande !

D'après les dernières données chiffrées de la Société wallonne du Logement (SWL), le secteur public louait en 2004, 103.200 logements, soit près de 7 % du parc total des logements en Wallonie¹¹. Cette offre publique reste toutefois trop faible que pour répondre significativement à la demande de candidats-locataires en attente d'un logement abordable (tant au niveau du loyer qu'en termes de salubrité).

⁸ Fondation Roi Baudouin, *Les 10 ans du Rapport général sur la Pauvreté*, KBS-FRB, Bruxelles, Avril 2005, pp. 414.

⁹ Région wallonne, *Plan stratégique transversal N°3 « Insertion et Cohésion sociale »*, Namur, 19 Octobre 2005.

¹⁰ <http://swl.wallonie.be/documents/publications/cct.php>.

¹¹ Société wallonne du Logement, *Rapport d'activités 2005*, SWL, Charleroi, 2005, p. 72.



En la matière, les régions voisines à la Wallonie - et pas seulement en Belgique - semblent investir davantage afin d'éviter un déséquilibre criant entre l'offre de logements et la demande. Le gouvernement wallon actuellement en place paraît vouloir infléchir cette tendance et réinvestir davantage dans ce secteur fondamental.

Ce troisième plan stratégique ambitionne également de s'assurer d'une meilleure intégration socio-économique de différents publics cibles, lesquels sont de plus en plus marginalisés : les seniors, les personnes handicapées, les personnes précarisées certes mais aussi les personnes d'origine étrangère – surtout les non-européens – ainsi que les travailleurs sans emploi dont la qualité de vie, le niveau de bien-être et le niveau de santé ne cessent de s'éroder au fil des années.

L'emploi en Wallonie

Fin des années 1990, au travers du Contrat d'Avenir, la Wallonie s'est donné l'objectif audacieux de se rapprocher de la moyenne du P.I.B. par habitant européen. Néanmoins, en 2005, il atteignait à peine 85 % du P.I.B./habitant moyen de l'UE-25¹² !

En outre, il ressort des chiffres portant sur les dix dernières années, que les différentiels de croissance économique de la Wallonie - par rapport tant à la moyenne européenne qu'aux régions limitrophes - restent conséquents et ne se semblent pas se résorber avec le temps ! En 2003, la Wallonie enregistrait un taux de croissance économique réelle qui était inférieur de 23,1 % par rapport à celui de la Flandre tandis que son taux d'emploi ne cesse de diminuer et reste inférieur aux 56 % [contre plus de 63 % en Flandre ou plus de 73 % dans les R.E.T.I. des Pays-Bas ou du Royaume-Uni].

A cet effet, l'emploi des jeunes – problématique surtout wallonne –, ne peut pas être négligé, pas plus que la problématique des délocalisations-restructurations, qui pose surtout la difficulté à reclasser les travailleurs plus âgés.

En ce qui concerne les jeunes entre 15 et 24 ans, le taux d'emploi ne dépasse pas les 22 % en Région wallonne ! Au 31 décembre 2005, la Wallonie comptait ainsi 35.166 chômeurs demandeurs d'emploi de moins de 25 ans indemnisés par l'ONEM (pour un total de 67.708 sur l'ensemble du pays) ! Et c'est sans compter sur le chômage de longue durée qui y est plus élevé que presque partout ailleurs tandis qu'il n'y recule pas, que du contraire : les chômeurs wallons de longue durée demandeurs d'emploi, indemnisés par l'ONEM au 31/12/2005, étaient 125.251 (+ 3.892 par rapport au 31/12/2004)¹³.

¹² Eurostat, *Le chômage dans l'Europe des 25*, 2005.

¹³ http://www.rva.fgov.be/D_stat .



Au cours des années, on remarquera que tant le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi complets indemnisés que celui de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (octroyé par les CPAS) a régulièrement augmenté un peu partout en Wallonie. Ce nombre est aujourd'hui d'environ 270.000 allocataires sociaux indemnisés à temps plein tandis que beaucoup d'autres bénéficient de revenus de complément [exemples : les crédits-temps, les travailleurs soutenus...].

Signe inquiétant s'il en est de cette situation de chômage élevé, c'est que plus de la moitié des chômeurs wallons ont un diplôme qui ne dépasse pas le niveau du secondaire inférieur tandis que les exigences requises à ce titre sur le marché de l'emploi sont toujours plus nombreuses, parfois même excessives. La question de la formation est donc un problème fondamental en Région wallonne, à prendre à bras le corps.

Aussi, le Plan stratégique transversal consacré à la « *Formation* »¹⁴ - refondu dans le Plan Marshall -, apporte différentes pistes en vue d'y remédier. Parmi ces pistes, on observe la mise en place d'un '*Plan langues*' qui vise à permettre à davantage de Wallons d'améliorer leur connaissance des langues étrangères ou encore de mesures portant au renforcement de l'enseignement dit 'qualifiant' donc technique (et professionnel). Les effets de rattrapage risquent néanmoins de prendre encore plusieurs années ; et pour autant que ces dispositions soient mises efficacement et rapidement en œuvre par les autorités compétentes.

La Wallonie se retrouve donc au pied d'objectifs qui paraissent pour le moins difficiles à atteindre, pour des raisons qui dépassent parfois sa sphère d'action. L'économie wallonne, de petite taille, est très ouverte sur l'extérieur et reste largement tributaire des performances de ses principaux partenaires commerciaux qui, selon d'aucuns, comptent parmi les économies porteuses de la croissance européenne.

Certes les exportations wallonnes continuent d'augmenter, tout comme l'activité économique. Mais cette dynamique n'a qu'un effet limité sur le niveau de l'emploi en Région wallonne, notamment parce que la demande d'emploi croît plus vite que le nombre de créations d'emplois liés à la croissance économique. Et c'est oublier le fait que de très nombreuses entreprises établies en Wallonie cessent d'y développer leurs activités.

Nombre de ces entreprises – belges ou étrangères – continuent d'engranger des commandes à l'exportation substantielles, mais grâce surtout à l'incorporation, dans leurs produits ou services, de composants importés depuis les pays à bas salaires. Il apparaît dès lors clair que la Wallonie ne pourra pas de si tôt supplanter ces économies sur le terrain des coûts de la main d'œuvre. Il incombera au contraire aux entreprises wallonnes de se distinguer tout particulièrement par la qualité de leurs services, technologies et savoir-faire.

¹⁴ Plan stratégique dont l'intitulé exact est « *Développement du capital humain, des connaissances et des savoir-faire* » ; il a été approuvé par le gouvernement wallon en Juillet 2005.



A ce titre, le Plan Marshall fixe cinq grandes priorités, cinq grands axes afin d'une part, de permettre la création sur son territoire de davantage d'entreprises que c'est le cas aujourd'hui, et d'autre part, que les entreprises qui existent déjà puissent bénéficier de facilitations pour continuer de croître et se montrer plus structurantes pour le substrat socioéconomique de la région.

D'où notamment le choix de cinq pôles de compétitivité visant le resserrement des liens entre centres de formations et de recherche/industries/universités opérant en Région wallonne. En effet, il est évident par ailleurs que les entreprises n'assument pas suffisamment leurs responsabilités en matière de formation continue de leurs personnels ou de R&D. On peut attendre d'elles plus d'efforts sur ces terrains dans les années à venir ; elles doivent apporter leur pierre à l'édifice bien qu'elles aient besoin – pour ce faire –, d'un véritable climat de confiance tant commerciale qu'industrielle !

Quel avenir pour la Wallonie ?

Le P.I.B. wallon n'est pas en ligne avec ce qu'il devrait être ; l'emploi wallon n'a pas davantage le rang qui devrait être le sien, c'est également vrai. Aussi, le caractère exceptionnellement dur du déclin industriel de la Wallonie – il n'est pas si éloigné que cela – a pour effet qu'elle n'a sans doute pas encore opéré totalement sa mutation intellectuelle.

Malgré la dégradation de la situation économique, les réactions politiques se sont fait attendre. En particulier, il semble que la Wallonie a longtemps sous-estimé la gravité de ses problèmes économiques et sociaux. Dans l'euphorie de l'autonomie régionale obtenue en 1988-1989, il n'est pas certain que tous aient pris la mesure des chantiers et réformes à mettre en œuvre à l'entame des années 1990. Des efforts considérables sont dès lors indispensables à réaliser le plus tôt possible que pour opérer cette nécessaire mutation.

S'inscrivant dans la continuité du Contrat d'Avenir, de ses actualisations et, plus précisément, des plans stratégiques de 2005, le plan Marshall mobilise des moyens budgétaires non négligeables et fait appel à presque tous les instruments dont les décideurs politiques wallons disposent à ce jour. En outre, il rassemble tous les acteurs de la vie économique wallonne. L'impression qui prévaut est celle d'une mobilisation tous azimuts !

D'une façon générale, dans une petite économie ouverte telle que la Wallonie, l'effet macroéconomique de l'injection d'un milliard d'euros, sur une période de quatre ans, apparaît presque dérisoire. Certes ce montant représente 17,5 % des dépenses annuelles de la Région wallonne¹⁵ (soit 5,723 milliards € en 2005), et donc, pour celle-ci, un effort budgétaire de taille !

¹⁵ A. Accaputo, B. Bayenet et G. Pagano, *Le plan Marshall pour la Wallonie*, dans *Courrier hebdomadaire* n° 1919-1920, CRISP, Bruxelles, 2006.



Mais réparti sur quatre années, il ne représente plus que 4,4 % des dites dépenses. Et rapporté au P.I.B. régional wallon¹⁶, le budget du Plan Marshall représente à peine 1,5 % en un an, soit environ 0,38 % pour chacune des quatre années sur lesquelles il porte.

En toute hypothèse, le retard que l'économie wallonne présente actuellement au regard des références classiques - la Flandre, la Belgique et l'Union européenne - a été accumulé au cours de plus d'un demi-siècle. Il serait illusoire de croire qu'il peut être résorbé en quelques mois seulement.

Le « Plan Marshall » subira inévitablement les influences de la conjoncture mondiale et de la politique belge ; il s'avérera d'autant plus efficace que ces deux variables majeures de l'environnement socio-économique de la Wallonie seront propices.

Et bien qu'étant insuffisant pour ce faire, sous certaines conditions [décrites supra], le Plan Marshall (d'avec l'ensemble des mesures d'exécution qui l'accompagnent) peut constituer un excellent moyen de dynamiser le processus de redéploiement de la Région wallonne notamment parce qu'il comporte un appel explicite à un 'changement d'état d'esprit' qui apparaît comme la principale innovation sociologique des propositions avancées par l'Exécutif régional wallon.

Cet ensemble de mesures complexe matérialise sans doute l'un des derniers espoirs de sortir du marasme « par le haut ». Ce plan pluriannuel ne remet en question ni les avantages sociaux ni le niveau de salaires auxquels les Wallons se sont habitués. En cela, il tranche nettement avec les approches de sortie « par le bas », celles qui se fondent sur la compression des revenus du travail, la dérégulation et le démantèlement des avantages sociaux, qui font le succès et la fierté des pays scandinaves, cités régulièrement en exemples.

Puisque, par leur histoire, les Wallons sont attachés à la solidarité et sociologiquement enclins à partager, pourquoi ne pas partager la prospérité, les fruits d'une croissance économique accrue, plutôt que la misère ? Après tout, n'est-ce pas très précisément pour cela que le gouvernement wallon a élaboré, il y a près de dix ans déjà, un Contrat d'Avenir pour la Wallonie !

Stéphane BALTHAZAR

Février 2006

¹⁶ Environ 65 milliards d'euros (2005).